

**Cadre et orientations  
de la formation des éducateurs  
Promotion 92/94**

Ministère de la Justice

Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse

**Centre national  
de formation  
et d'études**

Le CNFE-PJJ  
encadrement pédagogique

---

Le projet pédagogique  
de formation des éducateurs  
de la promotion 92/94

---

Le règlement intérieur

---

Décembre 1992

CNFE - 54, rue de Garches - 92420 VAUCRESSON  
Tél.: 47.41.91.09 - Fax: 47.41.04.66

# **CNFE** **encadrement** **pédagogique**

## **Direction générale**

M. PELLEGRINI Bernard  
M. ROUX Marcel

Directeur général  
Chargé de mission

M<sup>me</sup> COULOMBIER Catherine

Secrétariat

M. LECOQNE Bernard

Secrétaire général

M<sup>me</sup> CRETIN Claudine

Gestion du CNFE

M<sup>me</sup> LOUART-COGEZ Dany

Adjoint du secrétaire général

M<sup>lle</sup> RIVAS Marie-Noëlle

Secrétariat (50%)

M<sup>me</sup> PROCHASSON Catherine

Bibliothécaire

M. ALCARAZ Bernard

Secteur Audio-visuel

M<sup>me</sup> JUBAULT Marie-Thérèse

Gestion AER-PJJ

## **Direction de la formation initiale**

M. FERRANDEZ Yves

Directeur de la formation

M<sup>me</sup> LE PRETRE Monique

Directeur adjoint

M. JEAN-MONTCLER Gérard

Conseiller technique et pédagogique, formation des éducatifs

M<sup>me</sup> RITT Jacqueline

Formation des personnels d'intendance

M<sup>me</sup> PONSOT Anne-Marie

Formation des PTEP et PTCEP

M<sup>me</sup> DUBOST Béatrice

Formatrice

M<sup>me</sup> DELATTRE Marie-Pierre

Formatrice

M<sup>me</sup> LABOUS-HASS Dominique

Formatrice

M. FREHAUT Patrick

Formateur

M<sup>lle</sup> SANCHEZ Caroline

Secrétariat

M<sup>lle</sup> RIVAS Marie-Noëlle

Secrétariat (50%)

M<sup>me</sup> MORIN Anne

Secrétariat (40%)

## **Direction de la formation continue**

M. BAZIN Jean

Directeur

M<sup>me</sup> MIQUEL Marie-Claude

Chargée de Formation

M<sup>me</sup> BUAHGARD Chantal

Chargée de Formation

M. COURTES Jacques

Chargé de Formation

M. ROBIN Alain

Chargé de Formation, correspondant informatique

## **Direction des études**

M. BOURQUIN Jacques

Directeur

M<sup>me</sup> VAILLANT Maryse

Chargée d'études

## **Direction du service international**

M. CAMORS Jean-Marie

Directeur

Le CNFE-PJJ à Vaucresson gère et coordonne l'activité de 11 centres régionaux de formation (CRF):

### **CRF Alsace-Bourgogne-Franche-Comté**

29, rue de Talant esc. C, 4ème étage - 21000 DIJON

Tél.: 80.43.17.23 - Fax: 80.43.40.99

Formateurs: M. ODASSO Gérard

M. ARMAND Jean-Michel

Secrétaire: M<sup>lle</sup> SASSARD Catherine

### **CRF Aquitaine**

93, rue de l'Abbé de l'épée - 33000 BORDEAUX

Tél.: 56.81.22.23 - Fax: 56.81.34.79

Formateur: M. MONGE Francis

### **CRF Bretagne-Pays-de-Loire**

8, rue Hippolyte Vatar - BP 5065-

35061 RENNES

Tél.: 99.36.16.42 Fax: 99.36.53.14

Formateurs: M. BELAIR Gilles  
M. SIMONOT Didier

Secrétaire: M<sup>me</sup> CLOLUS  
Maryse

**CRF Centre-Poitou-Charentes-Limousin**

4, rue de Patay (3<sup>ème</sup> étage) -  
BP 647 - 45016 ORLEANS  
Cedex

Tél.: 38.77.18.71 - Fax: 38.62.28.25

Formateurs: M<sup>me</sup> MILLOT Annie  
(congé parental), M. PERIGOS  
Dominique

Secrétaire: M<sup>me</sup> BINI Brigitte

**CRF Lorraine-Champagne-Ardenne**

1, avenue Pinchard  
54100 NANCY

Tél.: 83.96.61.92 - Fax: 83.98.70.95

Formateurs: M. BALZANI Bernard,  
M. PONTE Philippe, M. ROUSSEL  
Martin

Secrétaires: M<sup>lle</sup> PROT Agnès,  
M<sup>lle</sup> STEIN Marie-Hélène

**CRF Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon**

50, Bd Deltour  
31500 TOULOUSE

Tél.: 61.54.54.69 - Fax: 61.54.21.02

Formateurs: M. VANDENBERGHE  
Yves, M. ASTOUL Jean

Secrétaire: M<sup>me</sup> OROZCO Maria

**CRF Nord-Pas-de-Calais-Picardie**

Chemin de Tournai - BP 71  
59373 LOOS Cedex

Tél.: 20.60.28.40 - Fax: 20.97.32.74

Directrice: M<sup>me</sup> DOIGNIES  
Rosemonde

Formateurs: M. GALLAND  
Dominique, M. JASPART Hervé  
Secrétaire: M<sup>lle</sup> LELIEVRE Corinne

**CRF Haute et Basse Normandie**

24, rue Henri Lafosse  
76000 ROUEN

Tél.: 35.89.66.41 - Fax: 35.15.22.20

Formatrice: M<sup>me</sup> GUY Monique  
Secrétaire: M<sup>me</sup> DA COSTA Myriam

**CRF Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse**

ISES "Les Chutes Lavie" -  
impasse Sylvestre - BP 95

13393 MARSEILLES Cedex 13

Tél.: 91.70.47.27 - Fax: 91.06.69.55

Formateurs: M. DI MARIA  
Christian, M. ROUAN Louis-Guy,  
M. VOIRET Claude

Secrétaire: M<sup>me</sup> JACQUETIN  
Catherine

**CRF Rhône-Alpes-Auvergne**

Fort Chapoly - BP 29

69290 St GENIS LES OLLIERES

Tél.: 78.44.85.67 - Fax: 78.44.81.41

Formateurs: M. RONZEL André,  
M. COURALET Joël, M. PROST  
Jacques

Secrétaire: M<sup>me</sup> REBOULLET Brigitte

**CRF Ile-de-France**

145, avenue Parmentier  
75010 PARIS

Tél.: 48.03.09.87 - Fax: 48.03.20.98

Directrice: M<sup>me</sup> GARNIER Françoise

Formateurs: M<sup>me</sup> DANTRAS  
Geneviève, M. RAYMOND Gilles,  
M. SCHNEIDER Arnaud, M.  
TURBELIN Dominique, M. YVOREL  
Jean-Jacques

Secrétaires: M<sup>me</sup> LELLOUCHE  
Annick, M<sup>lle</sup> NAMIOS Manuella,  
M<sup>me</sup> SEGURA Sophie

# Le projet pédagogique de formation

Sont présentés ici, les attendus et les orientations du projet de formation, les contenus de programme, la formation relevant de l'expérience pratique sur les terrains de stages et les modalités d'évaluation et de validation.

Les enseignements et les apprentissages s'ordonnent à une finalité de formation personnelle et professionnelle dont le mémoire et le dossier individuel de formation sont le vecteur et le témoin. En effet ces supports marquent, comme production propre et comme trace des implications significatives du sujet en formation, le cheminement de chaque éducateur stagiaire au sein du dispositif et l'accomplissement personnel du processus formatif. C'est pour cette raison, qu'après avoir énoncé les orientations de la formation, nous présenterons le mémoire et le dossier individuel, avant la formation en stage et les contenus des enseignements qui seront suivis par les modalités d'évaluation et de validation.

## Les orientations fondamentales de la formation

La formation des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse est une formation professionnelle à un métier où l'engagement dans l'action doit être médiatisé et conduit par une démarche intellec-

tuelle et une préoccupation éthique. Dans cette formation, l'organisation, les contenus et les modalités prennent leur sens dans la définition des caractéristiques du métier auquel ils doivent préparer.

## Finalités de la formation au métier d'éducateur

La formation prépare l'éducateur à être :

1) Un praticien qui s'engage - personnellement et concrètement - auprès des jeunes, individus ou groupes, que l'institution lui confie - *mais pas sans les médiations* qui assurent de part et d'autre :

- *le dégageant par rapport à la pure emprise des idéaux et des savoirs prêts-à-porter,*

- *la marge de liberté du jeune, et donc la prise de risque de la part de l'éducateur (risque d'erreur ou de ratage).*

Ces médiations, constructrices d'une relation finalisée, peuvent et doivent être de différentes sortes :

- *médiations intellectuelles* (connaissances, savoirs, intelligence des hommes et des situations),

- *médiations institutionnelles et symboliques* (le cadre juridique de

l'institution judiciaire, de l'institution éducative, etc.),  
- *méthodes et techniques éducatives*, media de l'action et du "faire avec", qui viennent "ternaliser" la relation et supporter les "effets ricochets".

2) Un praticien qui assume une position dialectique, qui se trouve socialement et structurellement placé en position de tenir, vis à vis des personnes auxquelles il s'adresse et pour lesquelles, précisément, il y a eu des ratages de la subjectivation et des ravages du fait du lien social, à la fois :

- *le langage de l'universel*, de ce qui fait que chaque sujet s'inscrit dans une entité plus large, groupe, société, genre humain et donc attester qu'il peut y avoir, même dans le pire du dénuement ou de la souffrance, une possibilité de maintien du lien social,

- *le langage du plus particulier*, laissant toujours place à ce que puisse être assumée une parole singulière, advenir une échappée dans la prise du sujet dans les filets des contraintes sociales.

Ainsi l'éducateur est-il pris dans l'apparente contradiction entre sa responsabilité au regard de la nécessité du lien social, dont il doit avoir la plus grande connaissance, et sa non-moins grande responsabilité éducative du fait de l'extrême contingence du sujet humain.

Cette contradiction n'est pas évitable mais structurelle.

C'est à cette compréhension et aux voies et moyens d'un travail rigoureux, avec et sur cette tension, que doit se consacrer une formation professionnelle d'éducateurs qui donne les outils conceptuels, méthodologiques et techniques pour affronter la complexité de la mission.

Celle-ci fait la grandeur et la difficulté du métier et, si les publics de la PJJ ont pour caractéristique d'être constitués de jeunes parmi les plus en difficulté, il n'est pas dit que les conditions particulières de l'intervention éducative sur décision de justice soient spécialement handicapantes à ce sujet mais au contraire peut-être sont-elles facilitantes si l'on veut bien y réfléchir à nouveaux frais.

C'est ce que propose cette formation centrée sur l'approfondissement de la spécificité de la PJJ tout en évitant soigneusement que cet approfondissement ne se paie d'un repli ou d'un cloisonnement de l'institution ou de ses agents.

## Projet de formation

Les caractéristiques du projet de formation correspondant aux visées ci-dessus seront donc les suivantes :

1/ **formation intellectuelle** alliant exercice de la pensée (esprit critique, capacités conceptuelles et réflexives), et savoirs opératoires (capacités diagnostiques et médiations dans la situation d'intervention éducative et institutionnelle) ;

2/ **formation visant la clarté et la justesse du positionnement**, ainsi que l'ouverture inter-institutionnelle en tant qu'éducateurs de la

direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, comme intervenants dans le cadre de mesures éducatives sur décision de justice et comme agents d'une administration de missions ;

3/ formation personnelle favorisant le maintien d'une interrogation sur le sens et d'une préoccupation éthique, dans le rapport à l'autre, au savoir, aux méthodes et techniques dans le champ de l'intervention sociale et éducative ;

4/ formation en alternance et en articulation entre la formation en centre et la formation en terrain de stage visant à lier les acquisitions de connaissances avec la pratique professionnelle par l'interrogation des situations professionnelles et par l'apprentissage à faire des choix théoriques et pratiques adaptés aux problèmes à résoudre.

Il convient de refuser le leitmotiv de l'ineffable de la relation et le pseudo-encyclopédisme des programmes. Il faut également accepter de renoncer à la croyance selon laquelle la pratique parle d'elle-même et secrète directement sa propre théorie adéquate.

## Orientations pédagogiques

Ces principes guident l'orientation du projet pédagogique et amènent les choix stratégiques suivants :

**1/ Limiter les contenus mais être exigeant sur la rigueur et la qualité de la démarche théorique :**

C'est organiser une formation théorique limitée en extension mais approfondie, par une *approche anthropologique cohérente* faisant appel à de grandes disciplines des sciences humaines et sociales (philosophie, sciences juridiques, clinique, anthropologie sociale et culturelle) aux dimensions fondamentales nécessaires pour comprendre les enjeux sociaux et humains et la réalité des situations auxquelles les professionnels auront à faire face.

Il s'agit précisément de déployer dans toutes ses exigences théoriques et ses corollaires concrets la *dialectique du lien social et du sujet*, mais de manière suffisamment approfondie et liée aux objets professionnels pour que les stagiaires puissent acquérir le maniement de ces catégories pour une compréhension concrète de ce qui se joue dans les situations réelles rencontrées professionnellement.

Ainsi, nous nous proposons dans le temps imparti pour la formation en centre, de former les éducateurs à *acquérir une aptitude théorique à repérer et donner du sens* à ce qui se répète dans le drame humain et les troubles du socius, et qui trouve à se renouveler sous des formes toujours différentes et changeantes qui obnubilent le regard sur la phénoménologie des événements sociaux ou des symptômes cliniques, ou bien encore sur les évidences empiriques des discours sociaux communs ou officiels.

**2/ Concevoir une stratégie pédagogique spécifique**

C'est orienter les enseignements strictement disciplinaires vers l'acquisition des grands concepts fondamentaux et de la démarche

théorique propres à la discipline. Ils seront, autant qu'il est possible, liés dans des approches thématiques en rapport avec les problèmes et objets rencontrés dans le champ professionnel.

Les contenus de formation seront toujours traités selon quatre registres dont les enseignants et les formateurs devront expliciter les articulations :

- un registre théorique fondamental et problématisé,
- un registre opératoire et méthodologique permettant la mise en œuvre de démarches d'analyse,
- un registre de méthodes et techniques liés aux pratiques professionnelles,
- un registre lié au développement et à l'évolution des capacités propres à l'individu.

### 3/ Considérer une certaine individualisation de la formation

Des possibilités d'approfondissement thématique ou disciplinaire seront étudiées pour la seconde période de formation en site central. Le travail réalisé autour du dossier individuel, du mémoire, le choix de certains ateliers et l'option retenue pour la maîtrise d'un "outil professionnel" participent à la prise en considération des dynamiques individuelles dans la formation.

\* \* \*

Il convient de mentionner que l'ambition de ce projet nécessite d'avoir des exigences et de réelles sanctions. D'où l'importance que la formation soit validée avec sérieux et que les stagiaires sachent qu'ils auront à traverser un dispositif de construction de connaissances et d'épreuves de passage.

## Les productions de formation

### Le mémoire

Le mémoire de fin d'étude réalisé durant les deux années de formation des éducateurs de la

PJJ est l'aboutissement d'un processus de formation dont le sens et les finalités s'inscrivent dans un registre technique (réalisation) et un registre pédagogique (appropriation de connaissances).

Au même titre que les autres épreuves de la validation de la formation, la production et la soutenance d'un mémoire ont pour but de vérifier et de valider des capacités d'analyse et de démonstration au service d'aptitudes professionnelles. C'est également un "objet" de formation. Ces deux aspects justifient qu'il y soit accordée une importance particulière.

### *Le registre technique*

L'exercice du métier d'éducateur ne se réfère pas uniquement à l'appropriation d'une identité professionnelle, à l'intégration des mécanismes institutionnels ou à l'apprentissage de gestes conditionnant la pratique professionnelle.

Ce "métier impossible" nécessite de réfléchir, de prendre du recul, de mettre en œuvre divers points de vue et grilles d'analyse permettant de concevoir un projet éducatif, de situer, d'orienter et d'analyser l'action pédagogique au sein de nombreux dispositifs, sous peine de faire perdre aux acteurs leur place de sujet. Ce rapport distancié, propre d'une pratique professionnelle, impose des compétences qui, certes, s'acquièrent au fil des années mais qui doivent être initiées au plus tôt et faire l'objet des premiers apprentissages: le travail de construction théorique du mémoire par l'organisation sur deux ans d'une production écrite inspirée des exigences d'une recherche, s'inscrit dans cette dimension.

Dans l'exercice de sa pratique professionnelle l'éducateur sera maintes fois conduit à rédiger des projets, des rapports éducatifs. Les uns et les autres seront le résultats d'observations, d'investigations et d'analyses dont la rigueur, au regard de l'enjeu, ne peut se passer d'outils méthodologiques: la mise en problème, la construction d'un objet de recherche, le recueil de données, leur exploitation, leurs analyses et l'étayage théorique de la réflexion imposent l'apprentissage de ces outils.

### *Le registre pédagogique*

Le choix d'un thème de recherche est souvent lié à l'histoire personnelle de l'individu, à une question, un problème auxquels le contexte ou les circonstances offrent l'opportunité d'un approfondissement. L'engagement dans une recherche et la construction des connaissances nécessaires à l'élaboration d'un éclaircissement conceptuel, qui peuvent être appréhendés des points de vue conatif<sup>1</sup> et cognitif, ne peut se passer d'un travail de distanciation affective (a priori, jugements de valeur, inquiétudes, doutes "allant de soi"). Le projet, la démarche, les "écueils" de la production, seront les media de l'élaboration de cette compétence avec le "réfèrent de mémoire" dans le cadre de la "guidance" instituée pendant les deux années de formation.

L'élaboration conceptuelle, l'appropriation de savoirs, d'outils théoriques et méthodologiques, inséparables de la démarche de production du mémoire, sont l'occasion d'un apprentissage à faire le lien entre différents aspects d'une question et à tenir une position éducative

---

<sup>1</sup> Terme peu usité référant aux aspects motivationnels, affectifs et sociaux, dans la construction des connaissances qui complète l'approche cognitive relative aux aspects conceptuels, symboliques, structuraux et fonctionnels.



réfléchi. Cela de manière d'autant plus singulière qu'il s'agit d'un engagement porté par une création.

C'est parce que le mémoire peut être considéré comme une unité de formation théorique, choisie par le stagiaire en accord avec les formateurs, qu'il permet un engagement sur la durée, contrairement aux autres écrits.

Concernant la production, les exigences posées en début de formation sont l'occasion d'une confrontation aux contraintes institutionnelles (épreuve de formation, épreuve de validation) vis à vis de laquelle il s'agira d'apprendre à se situer, pas seulement à répondre à une commande. Ces exigences provoquent également un rapport à l'écriture, confronté à l'intime et au social sans cesse convoqués dans la pratique éducative, qui en soi, constitue une des dimensions importantes de la formation.

### *Modalités pédagogiques*

On peut distinguer deux approches concernant les modalités de formation (le suivi pédagogique) à mettre en œuvre : selon les lieux et les acteurs. En effet, les stagiaires seront alternativement en site central et dans les régions. Dans le but d'assurer le lien entre les enseignements théoriques et la formation pratique, les formateurs des sites central et régional participent au suivi de la démarche du stagiaire durant les deux années.

#### En site central

Au plan des modalités c'est le lieu d'élaboration des catégories fondamentales, des repères, des exigences, qui régissent l'ensemble du dispositif de la formation. Le cadre pragmatique de réalisation, de production et de validation sera présenté aux stagiaires dès les premiers temps de la formation (modalités pédagogiques, conditions de réalisation, date de dépôt du sujet, dates des évaluations, date de dépôt du mémoire, date de validation, critères d'appréciation).

En plusieurs temps, durant les trois premiers mois des séquences de travail en petits groupes seront animés par les formateurs du site central.

Les apports méthodologiques seront assurés en site central sous forme de TD. L'apprentissage de la mise en œuvre de ces outils méthodologiques se fera lors de la première période de stages.

#### En site régional

La guidance du mémoire, initiée par les formateurs du site central, se poursuivra pendant la formation avec les formateurs des CRF jusqu'à l'épreuve de validation.

La guidance consiste à assurer :

- la coordination entre la méthodologie et l'objet d'étude,
- l'appui à la mise en œuvre des outils méthodologiques,

- le soutien au passage des étapes de productions écrites.

Cette guidance sera conduite à partir d'un écrit d'une dizaine de pages (pour la dernière semaine de mars 93) dans lequel le stagiaire aura présenté son projet de mémoire. Celui-ci comporte les premières intentions de travail à propos: du thème, de la problématique de sa recherche, du champ d'investigation et du cadre de références dans lequel il envisage de l'inscrire. Cette première élaboration doit être comprise comme une orientation de pré-recherche à confronter aux "possibles" sur le terrain. Le travail effectué dans ce cadre vise une nouvelle écriture (une quinzaine de pages pour la dernière semaine de novembre 93) réévaluant les questions, rendant compte des expériences méthodologiques conduites sur le terrain et une reformulation du projet au regard des éléments recueillis.

C'est à partir de ces documents que, la problématique retenue pour la recherche, la méthodologie d'investigation, les outils de recueil de données et d'analyse, seront élaborés pour être mis en œuvre, sur le terrain, durant la deuxième année de formation.

En région le stagiaire pourra consulter une personne ressource sur son thème de recherche et, éventuellement, la choisir comme directeur de mémoire (spécialiste sur le thème) en accord avec le formateur référent du stagiaire.

Pendant la durée de la formation régionale un capital-temps (50 heures), programmé avec les formateurs du site régional, sera consacré à la guidance et l'élaboration du mémoire.

Les frais afférents à la réalisation du mémoire sont à la charge du stagiaire.

### *Évaluation*

Trois évaluations intermédiaires seront programmées, institutionnellement avec les formateurs assurant la guidance, sur les deux années. Elles porteront sur une soutenance du projet retenu (thème, champ d'investigation, cadre de référence théorique, problématique et méthodologie envisagées) puis sur l'exposé des travaux et démarches réalisés, enfin, la dernière, sur l'analyse des données recueillies, la cohérence de l'ensemble du travail et les ouvertures théoriques envisagées. Cette dernière évaluation se déroulera dans les conditions d'une "soutenance à blanc".

Chacune de ces évaluations fera l'objet d'un compte rendu écrit remis au stagiaire (qui pourra y inscrire un commentaire) et communiqué au jury de validation de fin de formation.

### *Valorisation*

La réalisation d'un mémoire durant la formation des éducateurs de la PJJ ne peut seulement répondre à la pérennisation d'une tradition. C'est aussi une création, une construction singulière qui participe à l'élaboration d'une connaissance professionnelle. Elle est source d'enrichissement personnel et peut être source d'enrichissement insti-

tutionnel. Pour ce faire, aux conditions aménagées pour sa réalisation, doivent s'ajouter des conditions de valorisation et de visibilité pour les professionnels de l'institution ou de l'extérieur.

Ainsi, deux ou trois mémoires présentant un intérêt de publication pourront être édités et mis à disposition de l'ensemble des personnels. Ces travaux pourraient également participer au "Prix Jacques Trivas" organisé par l'AFSEA et attribué par un jury à un mémoire d'éducateur spécialisé ou à un prix spécifique qui serait créé par la PJJ.

De plus, une publication d'articles réalisés par les auteurs de mémoires signalés par le jury, ou par les formateurs ayant assuré la direction et la guidance, pourra être réalisée à destination des personnels de la PJJ et mise à disposition des autres institutions œuvrant dans le champ social.

## Le dossier individuel de formation

Le dossier individuel de formation est un "outil" pédagogique centré sur la démarche de formation. Parce qu'il est constitué au long des deux années, il est la trace de l'itinéraire de formation du stagiaire lui permettant, avec un formateur, de repérer la cohérence de ses choix, de situer les étapes, d'appréhender l'évolution de ses orientations et de ses investissements, d'évaluer la réalisation de ses objectifs, dans le cadre des exigences institutionnelles, et d'engager ainsi une réflexion qui favorise une place d'acteur.

Le dossier de formation s'ouvre avec l'élaboration d'un projet et d'un contrat de formation, à partir des expériences antérieures. Il présente les aspects du contradictoire, comme étant le reflet de confrontations des parties contractantes et suscite le débat, les échanges, sur ce qui peut s'instaurer dans une dialectique de formation dans une perspective d'évaluation formatrice.

Le dossier de formation est individuel et obligatoire :

- il est individuel parce qu'il rend compte de la singularité du processus de formation,
- il est obligatoire parce qu'il est considéré comme un outil pédagogique indispensable à la formation et à son évaluation.

Parce qu'il fait l'objet d'une épreuve de validation il répond à des normes de présentation.

### *Modalités pédagogiques*

Ce dossier permet :

- de repérer le cursus individuel de formation du stagiaire sur les deux années (quels cheminements, quels questionnements, quelles ébauches de réponses?);
- de repérer la dynamique de formation (ruptures, avancées, conflits, paradoxes, progressions, etc.);

- d'évaluer le suivi de la formation - notamment à partir des évaluations faites avec les formateurs.

*Contenu du dossier individuel de formation*

Ce dossier contient des documents se rapportant, d'une part, au dispositif institutionnel et, d'autre part, au cursus de la formation et à son accompagnement pédagogique sur les deux années.

Il comporte:

- des éléments sur les expériences et formations antérieures (CV de l'élève).
- les pièces afférentes à chaque période et séquence de formation notamment : les projets, contrats, objectifs - résultats obtenus - analyses, bilans - comptes rendus - évaluations successives majeures et secondaires, contrôle continu - avec notation - appréciations, fiches de lecture, thèmes d'exposés, travaux individuels ou de groupe et différentes productions écrites ou autres (par ex.: document vidéo).
- des pièces attestant l'acquisition de techniques pédagogiques et/ou une production d'une compétence particulière dans le domaine de l'éducation ou du travail social, et dans son application avec les publics concernés.
- l'appréciation des formateurs sur l'ensemble de la démarche de formation.

Dans la constitution du dossier individuel de formation, les divers comptes rendus de stages et autres rédactions, projets, fiches de lecture, attestent de la place de l'écrit dans l'ensemble de la formation. L'importance qu'occupe cet aspect est à mettre en parallèle avec ce qu'il représente dans la pratique professionnelle (écrits au magistrat, compte rendus de réunions, etc.).

L'écriture, le travail sur l'écrit comme outil de formation, dont la trace se retrouve dans le dossier individuel de formation permet de mesurer les apports pédagogiques de ce travail d'écriture, à savoir: la rigueur à conduire par rapport à la réflexion, à la conceptualisation, mais aussi la distanciation par rapport au vécu, à la relation. De ce point de vue, l'écriture est considérée comme un objet de médiatisation (objet - media) de la relation, du reflet des manifestations, des représentations et de ses effets.

L'expression orale pourra être travaillée sous des modalités identiques.

Des évaluations périodiques en cours du cursus seront programmées institutionnellement, offrant la possibilité de tenir compte des avancées dans les rythmes, alternances et progressivité et permettant aux formateurs de procéder à d'éventuels réajustements.

Ce dossier sera soumis au jury à la fin de la formation. Le travail de présentation fera l'objet de séquences spécifiques.

## La formation sur les lieux de pratique professionnelle

Les deux années de la formation des éducateurs de la PJJ sont volontairement marquées par une succession dans l'espace et dans le temps des différentes phases de formation: centre national, centre régional, terrains

de stage. Ce sont les liaisons entre ces différentes phases qui confèrent à cette succession sa dimension pédagogique.

L'alternance ainsi conçue se fonde sur de nombreuses articulations dont les liens sont tissés par les acteurs: déplacements dans l'espace (lieux, dispositifs), dans le temps (cursus, récurrence) et dans l'imaginaire (projets). Le mémoire, le projet-bilan, le travail sur thème, les évaluations, le dossier individuel, l'analyse de la pratique, etc, sont les fils conducteurs de cette trame complexe.

### Les stages et la formation en alternance

Confrontée à la complexité des situations sur lesquelles elle porte, la pratique éducative impose des compétences d'analyse, de théorisations rigoureuses et des capacités de distanciation dans l'implication personnelle qu'elle suppose, pour la nécessaire gestion des émotions et réactions que peuvent susciter les situations auxquelles l'éducateur est confronté.

L'analyse des pratiques éducatives est une des garanties de la distanciation constitutive du caractère professionnel de l'activité de l'éducateur. L'implication relationnelle propre à l'exercice de ce métier ne saurait garantir l'efficacité de l'intervention, dans le respect des individus, sans un travail de régulation au sein d'une équipe pluridisciplinaire. La formation en stage permet l'acquisition de cette démarche: l'implication suivie de prise de distance par l'analyse des pratiques sera accompagnée d'approfondissements théoriques initiés en site central et repris en site régional.

Ces différentes situations d'analyse des pratiques visent:

- l'interrogation éthique de l'opérationnalisation éducative et de l'instrumentation professionnelle,
- la recherche de la cohérence, ou de la contradiction, des divers types de réponses apportées aux jeunes au regard du projet éducatif défini en commun;
- la traduction en actes professionnels des diverses analyses théoriques de la situation;
- une confrontation des approches à partir des diverses pratiques professionnelles;

- l'analyse de la situation dans un contexte qui dépasse l'implication des acteurs;
- une meilleure connaissance des registres personnels et émotionnels d'intervention;
- une appropriation des démarches de distanciation;
- le repérage des limites de l'action éducative et l'interrogation du désir de toute puissance;
- la délimitation des champs de compétences.

Ces situations visent, également à favoriser le développement du sens critique, de l'écoute, d'une identité professionnelle singulière distanciée des effets d'imprégnation et de modélisation et l'émergence de nouveaux besoins de formation.

C'est la raison d'être de l'alternance entre les lieux de formation théorique et les lieux de formation pratique dans un double mouvement de réinvestissement. La distance entre ces deux lieux est positive: elle est opératoire, pour peu que le réinvestissement réciproque y soit un souci constant. La gestion de cette dynamique, où les CRF auront un rôle déterminant, peut se faire de multiples manières, dont notamment:

- un renforcement de la qualité de l'accompagnement personnalisé des stagiaires, l'équipe ne devant pas pour autant se sentir déchargée de la mission de formation qui lui incombe;
- le développement d'une politique d'accueil des stagiaires par une collaboration entre les DR-DD, directeurs de service et instances de formation, où s'énoncent les spécificités des lieux de pratiques et où s'élaborent des méthodes et pratiques de formation.

Ceci impose une politique de choix de terrain de stage, sous le contrôle du directeur du CNFE en relation avec les directeurs régionaux, selon les critères suivants:

- prise en charge effective de jeunes,
- projet de service et équipe pluridisciplinaire,
- désignation d'un référent de stage formé ou qui s'engage dans une formation,
- engagement de l'équipe dans le processus d'évaluation et de validation.

#### *Modalités pédagogiques de réalisation des stages*

Le lieu de pratique professionnelle doit permettre l'observation, l'implication et l'action dans la transmission par des professionnels, des méthodes, savoirs techniques qu'ils emploient quotidiennement et qui doivent être sans cesse recréés et pas seulement appris par le stagiaire.

Les connaissances techniques et les méthodes acquises dans le cadre de la formation en centre national ou régional participent à la construction personnelle d'une méthodologie de l'action éducative qui échapperont au risque de la "réification" en étant constamment mises à l'épreuve de la réalité.

Les lieux de pratique tirent parti des éléments mis en évidence par les démarches méthodologiques d'observation, de recueil de données, d'exploitation et d'analyse réalisées par les stagiaires accompagnés par les formateurs et les professionnels.

Les stages amènent à la découverte pluridisciplinaire et pluri-professionnelle des pratiques et des connaissances spécifiques.

Trois types de stages seront organisés.

### **3 mois dans un service de milieu ouvert**

Ce stage doit permettre :

- le repérage du dispositif institutionnel PJJ,
- le compréhension des interactions entre le jeune, sa famille et son environnement,
- connaissance de l'inscription de la PJJ dans les réseaux auxquels elle appartient,
- connaissance des problématiques locales en terme de besoins, d'offres.
- approche socio-économique de l'environnement familial du jeune.

### **4 semaines de stages courts**

- 3 thèmes obligatoires: enfermement, maladie mentale, SEAT ;
- 1 thème au choix ou approfondissement.

### **5 mois dans un établissement assurant un hébergement éducatif**

- pratique éducative
- "opération été chaud" et actions partenariales.

Tout en se situant dans un processus d'apprentissage expérientiel, ce cursus permet au stagiaire de se situer comme éducateur dans un milieu d'intervention auprès d'une clientèle en difficulté.

Cette période de formation doit permettre au stagiaire de

- comprendre le mode de fonctionnement de son milieu de stage et s'y repérer,
- formuler la problématique liée à une situation vécue par un jeune ou une famille,
- réaliser un projet d'intervention éducative en fonction d'une problématique identifiée,
- analyser la portée et les conséquences de son intervention,
- participer professionnellement aux activités de l'équipe du lieu de stage,
- mettre à contribution ses aptitudes personnelles,
- interroger ses interventions, la structure et le discours professionnel dans lesquels il intervient.

### *Modalités pédagogiques d'exploitation des stages*

C'est sur la base d'un projet énonçant les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre qui tiennent compte de la spécificité du terrain que s'instaure la dynamique de cette formation. Ce projet doit prévoir les éléments sur lesquels seront fondées les évaluations et les différentes

étapes constituant des repères pour la suite du parcours de formation. Le formateur de CRF et le référent de terrain doivent favoriser la construction de ces projets de stage et aider le stagiaire à se situer dans ce qui se passe au cours de ce type de formation. Le référent est le garant de la formation et doit faire en sorte de maintenir largement ouvert le champ du possible à l'intérieur des limites fixées son rôle est primordial.

Dans le but de limiter, autant que faire se peut, le processus de reproduction modélisant, les professionnels de terrain, dont le rôle est capital durant le stage, veilleront à ne pas évaluer le stagiaire dans sa proximité et son identification à eux-mêmes, mais à porter leur attention sur son aptitude à tirer profit de l'expérience de stage ainsi que sur la cohérence entre les discours tenus et les mises en pratique réalisées. De son côté le stagiaire ne doit pas se cantonner dans un rôle d'observateur cherchant à "faire comme". Il doit observer pour comprendre. C'est-à-dire mettre à l'épreuve de sa pratique ce qu'il a compris du rôle et de la fonction de l'éducateur.

Régulièrement, tout au long des stages, des séquences d'analyse de la pratique seront organisées et animées par un formateur du CRF et des intervenants de différents champs disciplinaires. Elles visent à permettre au stagiaire, dans une réflexion collective a posteriori, de transformer son expérience en acquis professionnels.

En site régional (au CRF et sur le terrain de stage) l'analyse des pratiques est effectuée dans le contexte des acteurs, dans la réalité des situations, alors qu'elle prendra la forme d'étude de cas en site central.

Le groupe régional se constitue, sur les deux années, à partir du même type de stage, des préparations, suivis et exploitations multidisciplinaires, avec les mêmes stagiaires.

En site central les stagiaires sont rassemblés en groupes éloignés du contexte des situations et composés de façon différente.

Dans les deux lieux ce travail se fera, de manière régulière, avec un enseignant extérieur accompagné d'un formateur.

Les enseignements liés à la pratique professionnelle porteront sur l'étude de la culture du milieu (politiques éducatives, règlements, horaires) et sur les modes d'intervention (problématiques, analyses, plans d'intervention, évaluations).

Les périodes de formation porteront également sur la préparation aux activités de l'équipe (apports et suggestions de solutions, participation aux prises de décision, clarification de son identité professionnelle, confrontation de la conception de l'éducateur aux exigences de la profession rencontrées sur le lieu de stage, etc.).

\* \* \*



## La formation en centre de formation (sites national et régionaux)

### Pour une approche anthropologique

Une approche anthropologique garantit une approche pluridisciplinaire des sciences sociales et humaines. Ce choix correspond à plusieurs principes :

- Techniquement, au souci de restreindre l'étendue des champs et contenus disciplinaires, explicitée dans les orientations fondamentales du projet pédagogique, tout en allant à l'essentiel de ce que les connaissances des sciences humaines et sociales doivent permettre de comprendre de l'humain et du social auxquels auront affaire les éducateurs.

L'angle anthropologique est alors la seule façon d'articuler le meilleur des savoirs issus des différentes disciplines : sciences du langage (linguistique et philosophie du langage), du lien social et des rapports sociaux et de cultures (sociologie, ethnologie et sciences des religions), du sujet humain et de sa clinique (psychologie, psychopathologie et psychanalyse).

- Sur le fond, c'est dire un choix délibéré d'une orientation théorique dans les sciences sociales : que la sociologie étudiée soit celle qui, dépassant le registre trop descriptif et évitant la tentation des grands modèles explicatifs fermés sur eux-mêmes, fasse place à un regard de type anthropologique, le plus fidèle à son objet, à la complexité et la singularité de l'humain pris dans le langage et la contingence du lien social. Il en est de même, par exemple, des sciences juridiques. Outre la connaissance du droit positif directement pertinent pour la protection judiciaire de la jeunesse (droit public, droit privé), la formation doit déboucher, d'une part, sur l'acquisition du raisonnement juridique et, d'autre part, amener les éducateurs à une compréhension de la fonction du droit, tant dans le réglage des relations sociales que dans sa participation à la production du sujet humain dans sa dimension anthropologique.

#### *Modalités pédagogiques générales*

La qualité du programme requiert des intervenants de bon niveau pour traiter les différents thèmes et milite pour un enseignement sur une certaine durée, pour tous les stagiaires en même temps.

Cependant, cette contrainte ne doit pas imposer d'aller à l'encontre du souci de mettre les stagiaires au travail personnellement sur leur propre rapport à ces questions. Cette exigence suppose, à la suite des interventions en amphithéâtre, des travaux très interactifs en sous-groupes, stables et hebdomadaires, d'une quinzaine de participants.

Ainsi alterneront des enseignements, cours (amphithéâtre, moyens groupes), des enseignements dirigés (reprises de cours, petits groupes), des travaux pratiques et ateliers (petits groupes) et travaux individuels (fiches, lectures, comptes rendus, exposés oraux et écrits - observations, enquêtes, entretiens, questionnaires).

#### *Modalités d'évaluation et de contrôle continu*

Elles seront définies pour chaque unité de formation et porteront sur des productions écrites, fiches de lectures, comptes rendus, ou des exposés oraux.

Les appréciations formulées par l'intervenant du groupe d'enseignement disciplinaire sur le travail réalisé par le stagiaire, dans le cadre des exigences définies en début de formation, seront versées au dossier individuel pour validation de fin d'études.

### **Les contenus de programme (1320h)**

A partir des principes généraux et des contenus de formation énoncés dans l'annexe de l'arrêté du 23 novembre 1992, les enseignements seront organisés dans le cadre des champs théoriques et des finalités suivants:

#### *Culture générale et anthropologique (200h)*

L'enseignement prévu en épistémologie ainsi qu'en philosophie vise à permettre de :

- favoriser une large culture générale et l'exercice de l'esprit critique ;
- travailler la question éthique dans l'acte éducatif, les distinctions entre éthique, morale et déontologie ;
- clarifier le statut du savoir scientifique, des rapports entre connaissance et action ainsi que des mécanismes idéaux en œuvre dans ces imbroglios ;
- prendre le recul nécessaire à l'analyse du sens de leur action ;
- confronter les futurs éducateurs à une mise au travail de leur rapport au savoir, au discours de la science, de leur croyances et représentations sur ce qu'il en est des rapports entre connaissance, idéaux et action, dans le registre éducatif et de l'action sur l'homme en général.

Aucun de ces registres ne peut être raisonnablement traité sans une sérieuse formation sur la nature du langage, sa place, son statut et ses effets chez l'être humain, par la voie d'apports pluridisciplinaires (linguistique, philosophiques, etc.).

Enfin, ces différents registres ont à voir directement avec les dimensions qui caractérisent ce à quoi les futurs éducateurs auront affaire dans leur pratique: les ratages du sujet humain et du lien social, sur lesquels ils seront amenés à intervenir.

*Philosophie et épistémologie- Anthropologie sociale et culturelle (Homme, Nature, culture—Dialectique du sujet humain et du lien social - Domaines spécifiques).*

### *Sciences juridiques (200h)*

Cet enseignement doit familiariser les stagiaires avec les modes de raisonnement juridique, les amener à une compréhension de la fonction du droit, tant dans la régulation des relations sociales que dans sa participation à la production du sujet humain dans sa dimension anthropologique.

A partir de connaissances juridiques de base, il doit permettre également de :

- se repérer dans le dispositif institutionnel dans lequel les éducateurs situent leur action ;
- comprendre les situations et les problèmes familiaux complexes auxquels se trouvent confrontés les travailleurs sociaux dans l'exercice de leur profession ;

*Philosophie du droit - Enseignement juridique (Eléments de Droit public, de Droit civil et de Droit pénal - Fonctionnement judiciaire)*

### *Politiques publiques et institutions sociales (200h)*

Il s'agira de saisir la complexité des interactions entre les instances juridiques, administratives, économiques et sociales, les champs de compétence et les problèmes posés quant à leur recouvrement éventuel.

*Politiques publiques, - Droit et politiques sociales - Économie et société - l'Etat et les finances publiques - Histoire de la protection sociale et de la protection judiciaire - Les protocoles d'accord.*

### *Approche clinique et psychopathologie (150h)*

- Permettre de travailler les représentations de l'être humain et d'accéder à une connaissance du sujet humain au plus proche de ce que les sciences humaines et la clinique permettent d'en dire ou d'en taire.
- Faire découvrir la spécificité du savoir psychologique et montrer comment il apporte un éclairage sur la conduite humaine.
- Permettre d'interroger son propre rapport à l'autre, à la souffrance, à l'aide et à l'accompagnement.

*Approche épistémologique-Psychanalyse - Eléments de nosographie psychiatrique analytique - Enfance, adolescence*

### *Pédagogie et éducation (200h)*

- Présenter d'un point de vue historique et critique les dispositifs d'éducation et d'apprentissage.
- Permettre un positionnement dans les pratiques professionnelles.
- Créer les conditions qui facilitent la mise en place et l'évaluation de l'action éducative.
- Eclairer les pratiques éducatives au regard du pédagogique, du clinique et du psycho-pathologique.

*Pédagogie et éducation - Fonction éducative - Méthodes éducatives*

### *Culture générale et professionnelle (250h)*

Culture professionnelle, cet enseignement doit permettre:

- de repérer les idéologies et références théoriques qui ont pu étayer les différentes phases du développement et de l'évolution du travail social;
- de situer la PJJ, comme institution et comme fonction, dans son rapport au champ du travail social.
- de situer l'action éducative dans son environnement collectif,
- d'interroger ce qui fonde le dit et le non-dit dans une institution,
- d'acquérir des techniques utilisées dans l'action éducative.

*Techniques éducatives et pratiques professionnelles - Analyse et théorisation des pratiques.*

Développement personnel et support éducatifs, cet enseignement vise à permettre à chaque stagiaire de:

- vivre pour lui-même une expérience d'expression personnelle et de créativité en étant attentif aux effets et en cherchant à en comprendre le sens ;
- se doter d'une information sur diverses techniques d'expression, d'animation et de communication ;
- approfondir un aspect particulier, si possible jusqu'à la maîtrise technique, pour pouvoir l'utiliser comme media avec les jeunes ;
- mener une réflexion sur l'utilisation des media dans le domaine éducatif et pédagogique.

*Ateliers de créativité au choix - Techniques éducatives*

### *Initiation aux méthodes et pratiques de la recherche (120h)*

- Initiation aux méthodes de recherche en Sciences humaines et sociales, construction d'une problématique et réalisation d'un mémoire.

## La sanction de la formation

On distingue plusieurs types d'évaluation:

- les évaluations formatives, mises en place au cours du déroulement de la formation par les formateurs et les enseignants ;
- les évaluations sommatives qui se déroulent en fin de formation et permettent de statuer sur la validation de l'ensemble du cursus de formation.

## Les procédures d'évaluation

Les évaluations seront faites, pour chaque enseignement, chaque approche thématique, chaque module de formation, à partir de documents écrits, rapports, comptes rendus, exposés individuels et/ou col-

lectifs. De même seront institués des contrôles continus, des devoirs sur table, selon les exigences annoncées aux stagiaires en début de formation. Ces procédures d'évaluation et de contrôle seront définies dans la présentation de chaque unité de formation.

## Les procédures de validation

La validation, au sens d'approbation-acceptation, est la sanction de la formation d'éducateur. Elle permet de contrôler l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice professionnel. Elle est le gage de la reconnaissance du métier.

La validation est située dans le temps de la formation initiale, et la clôture en quelque sorte, tout en permettant de la dépasser en l'inscrivant dans un processus de formation continuée.

Elle sera prononcée par un jury national à partir d'un examen, validé par un diplôme d'éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse, comportant trois épreuves: la présentation et la soutenance d'un mémoire, une étude d'un dossier relatant une situation éducative, la présentation du dossier individuel de formation suivie d'un entretien.

### Le mémoire (coef. 1)

Le mémoire est déposé trois semaines avant sa soutenance en trois exemplaires au Centre national. Après avoir été communiqués aux membres du jury et après la soutenance ces trois exemplaires seront déposés, l'un, dans le dossier administratif de l'agent, l'autre, à la bibliothèque du Centre national, enfin un exemplaire au CRF d'affectation du stagiaire.

La validation s'effectuera à partir du document final et de sa soutenance individuelle et prendra la forme d'une appréciation littéraire accompagnée d'une note chiffrée. Celle-ci portera sur la production écrite qui sera notée avant la soutenance, pour les 3/4 de la note, et sur la soutenance pour le dernier quart.

En cas de note insuffisante le jury devra préciser si le mémoire nécessite une réécriture avec soutenance ou un travail écrit supplémentaire sans soutenance. Dans les deux cas une note, contenant des indications précises pour effectuer le travail demandé, sera remise au stagiaire.

Le mémoire est une production écrite individuelle d'une centaine de pages dactylographiées, non comprises les annexes et la bibliographie.

Les éléments d'appréciation forment un ensemble construit visant à concilier des exigences de type universitaire et des exigences de type professionnel c'est-à-dire, à articuler la théorie et la pratique. Par voie de conséquence ne seront pas considérés comme recevables des mémoires n'atteignant pas cet objectif: soit par exemple qu'ils relèvent d'une simple description de la pratique professionnelle, sans problématique ni référent théorique (ou avec des référents théoriques peu

précis ou non pertinents), soit au contraire qu'ils en restent à une réflexion théorique sans mise en rapport avec une pratique professionnelle.

Les éléments sur lesquels portera l'appréciation sont les suivants:

- pertinence de l'objet et des analyses par rapport au champ professionnel;
- situation de l'objet du mémoire dans le champ des préoccupations sociales (problématique);
- rigueur conceptuelle : les concepts utilisés doivent être compris et maîtrisés, le champ théorique et le cadre de référence dans lesquels ils s'inscrivent doivent être clairement précisés ;
- pertinence et qualité scientifique de la méthodologie, des méthodes d'analyse et des résultats présentés avec les éléments d'interprétation et les commentaires nécessaires, y compris quant aux limites des techniques mises en œuvre ;
- distanciation par rapport à l'objet, maîtrise du raisonnement et du langage, réflexion critique objective et cohérente.

#### Le contrôle des connaissances (coef. 1)

Il se fera sous forme d'une épreuve finale "sur table" (4 heures) notée. Elle consistera en une étude de dossier ou d'une situation éducative accompagnée d'un questionnaire support de connaissances dans un (ou plusieurs) des champs disciplinaires de la formation.

#### La présentation et la soutenance du dossier individuel de formation. (coef. 2)

Il doit permettre une validation globale du parcours de formation sur les deux années.

Ce dossier contient des documents se rapportant, d'une part, au dispositif institutionnel et à son architecture (présentation du dispositif, aspect du projet global et individualisé) et, d'autre part, au cursus de la formation et à son accompagnement pédagogique sur les deux années.

Il comporte:

- *des éléments sur les expériences* et formations antérieures.
- *les pièces afférentes à chaque période et séquence* de formation notamment : les projets, contrats, objectifs - résultats obtenus - analyses, bilans - comptes rendus - évaluations successives majeures et secondaires, contrôle continu - avec notation - appréciations, fiches de lecture, thèmes d'exposés, travaux individuels ou de groupe et différentes productions écrites ou autres.
- *les pièces afférentes aux stages de pratique éducative*: Les deux stages de pratique éducative (M.O et hébergement éducatif) font l'objet d'une validation. A la fin de chaque stage, après un bilan effectué en présence du stagiaire, d'un représentant de l'administration locale (DD) et du CNFE, l'appréciation et la note seront éta-

biées en tenant compte:

- des évaluations de la pratique éducative portant, d'une part, sur l'aptitude à travailler en équipe et à se situer par rapport à l'institution, à ses tâches, son fonctionnement et ses contraintes, d'autre part, à situer son action auprès des mineurs et des familles, à prendre des initiatives dans le cadre d'un projet pédagogique et à les analyser ;
- des appréciations sur les travaux présentés par le stagiaire à l'équipe éducative du terrain de stage qui sont notées sous la responsabilité d'un formateur en collaboration avec le référent. En effet, en site régional, les stagiaires doivent présenter trois types de productions écrites mettant en évidence leur capacité à utiliser leur connaissances théoriques, à partir de leurs expériences travaillées dans le cadre des approches méthodologiques durant la formation en centre. Ces travaux correspondent aux diverses étapes de formation sur le terrain et auront comme objet :
  - une observation, enquête et analyse de la mise en œuvre des orientations nationales dans le cadre du schéma départemental,
  - une étude de cas,
  - un rapport et projet pédagogique concernant un jeune dans le cadre d'une mesure judiciaire.
- *les pièces attestant l'acquisition de techniques pédagogiques et/ou une production d'une compétence particulière dans le domaine de l'éducation ou du travail social, et dans son application avec les publics concernés.*
- *l'appréciation des formateurs sur l'ensemble de la démarche de formation.*

C'est à partir de ces pièces, des appréciations contenues dans le dossier individuel et d'un entretien avec l'éducateur stagiaire que les membres du jury formuleront une appréciation générale, accompagnée d'une note chiffrée, qui tiendra compte de l'évolution des travaux au cours des deux années.

Le jury de l'examen comprend des membres issus de la Protection judiciaire de la jeunesse et des membres représentant le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, des Affaires sociales, de Jeunesse et Sports, des Universités, des magistrats de l'ordre judiciaire et des personnalités extérieures choisies en raison de leur compétence dans les domaines pédagogiques éducatif ou social (art. 12 de l'arrêté du ).

Le jury prononce la validation, la non-validation ou la prolongation de la formation. Aucun éducateur stagiaire ne peut être admis s'il n'a pas obtenu plus de 6 sur 20 à chacune des épreuves et, après application des coefficients, un nombre de point égal ou supérieur à la moyenne générale pour l'ensemble des épreuves.

## Les procédures de titularisation

La titularisation est l'objet d'une instance différente: la Commission administrative paritaire (CAP).

A la suite de la transmission par le directeur de la formation initiale au directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse, du résultat des délibérations du jury, se déroule la procédure de titularisation.

La titularisation des stagiaires dont la formation a été validée par le jury, conformément à la circulaire de la PJJ L1/92 n° 41 du 29 juin 1992 prise pour l'application des décrets n°92-344 et 92-345 du 27 mars 1992, est prononcée par le directeur de la PJJ.

\* \* \*